Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-53**

Chauffe-eau thermodynamique individuel à accumulation (France d'outre-mer)

1. Secteur d'application :

Maisons individuelles et appartements existants en France d'outre-mer.

2. Dénomination :

Mise en place d'un chauffe-eau thermodynamique individuel à accumulation.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

L'appareil a une certification NF Electricité performance ou des caractéristiques de performance et de qualité équivalentes établies par un organisme établi dans l'Espace économique européen et accrédité selon les normes NF EN ISO/CEI 17025 et NF EN 45011 par le Comité français européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de European Co-operation for Accreditation (EA), coordination européenne des organismes d'accréditation.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 16 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT EN kWh CUMAC PAR CHAUFFE-EAU
13 000

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EQ-23**

Moto-variateur synchrone à aimants permanents

1. Secteur d'application :

Bâtiments tertiaires.

2. Dénomination :

Installation d'un moto-variateur synchrone à aimants permanents de puissance comprise entre 0,75 kW et 500 kW.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Sans objet.

4. Durée de vie conventionnelle :

15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

APPLICATION		MONTANT kWh CUMAC par kW de puissance moteur		PUISSANCE NOMINALE du moteur (en kW)
Chauffage, pompage		22 000		
Ventilation, renouvellement d'air	Locaux assurant un hébergement	39 000		
	Autres locaux	14 000	x	P
Réfrigération		11 000		
Climatisation		3 000		